

<b>APPAREILS ELECTRONIQUES ET ELECTRIQUES EQUIPES D'UN DISPOSITIF D'ALIMENTATION</b>	Autorisé en cabine	Autorisé en soute	<b>Limitations et Conditions de transport</b>
<p><b>APPAREILS ELECTRONIQUES PORTABLES ET ARTICLES ALIMENTES PAR DES BATTERIES AU LITHIUM*</b></p> <p><u>Puissance inférieur à 100Wh</u>  <b>AEP- Appareils électroniques portables</b>            contenant des piles ou batteries au lithium ion            n'excédant pas 100Wh ou au lithium métal            n'excédants pas 2 g : <i>montre, caméscope            appareil photo, téléphone portable, tablette,            ordinateur, petit drone, etc.....</i></p> <p><u>Puissance supérieure à 100Wh sans excéder 160Wh</u>  <b>AEP- Appareils électroniques portables</b>            contenant des batteries au lithium ion            supérieures à 100Wh mais n'excédant pas            160Wh : <i>outillage électrique, caméra vidéo,            drones, etc. ...</i></p> <p><u>Puissance supérieure à 160Wh</u>  <b>Appareils électroniques et autres articles</b>            alimentés par des batteries au lithium ion            supérieures à 160Wh ou au lithium métal            supérieures à 2g : <i>engin de déplacement            électrique, gros outillage professionnel, drone            professionnel, ect...</i></p>	Oui	Oui	Limité à un maximum de <b>15 AEP* par            personne</b> pour un usage personnel. *Les appareils dans les bagages de soute doivent être complètement éteints et protégés contre les dommages.
<p><b>APPAREILS ALIMENTES PAR DES PILES À COMBUSTIBLE</b></p> <p><b>Appareils électroniques alimentés par des piles à combustible</b> tels les appareils photo,            téléphones portables, ordinateurs portables et            caméscope.</p>	Oui	<b>Non</b>	Les piles à combustible doivent être d'un type qui ne chargera pas les batteries lorsque l'appareil électronique portable ne sera pas utilisé et porter la mention « approved for carriage in aircraft cabin only » (approuvé pour le transport en cabine uniquement).
<p><b>APPAREILS À BATTERIES INVERSABLES</b></p> <p><b>Appareils électroniques portables</b>            fonctionnant avec des batteries inversables dites            « batteries sèches » ou « batteries à gel liquide »</p>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	
<p><b>APPAREILS ÉLECTRIQUES PRODUISANT UNE CHALEUR EXTREME</b></p> <p><b>Appareils électriques ou articles</b> susceptibles            de générer une source de chaleur extrême en            cas d'activation accidentelle et provoquer un            incendie: lampes torches de haute intensité            (torches de plongée), fers à souder, etc....</p>	Oui	Oui	<p>➤ <b>Accord Préalable requis</b>            Le composant produisant de la chaleur et la            batterie sont isolés l'un de l'autre en retirant            le composant produisant de la chaleur .Les            batteries doivent être enlevées et            protégées contre les court-circuit. <i>Les            batteries doivent être transportées en            cabine.</i></p>

<p><b>AUTRES ARTICLES ALIMENTES PAR DES PILES OU BATTERIES AU LITHIUM</b></p>			
<p><b>CIGARETTES ELECTRONIQUES</b></p>			
<p><b>Les cigarettes électroniques</b> et autre vapoteurs personnels alimentés par une pile au lithium : e-cigarettes, e-cigares, e-pipes, e-chicha, systèmes électroniques d'administration de nicotine...</p>	Sur sa personne	<b>Non</b>	L'utilisation et le chargement des cigarettes électroniques et autres vapoteurs n'est pas autorisé à bord. Les batteries de recharge doivent être protégées et placées dans l'emballage d'origine, un sac plastique, ou une enveloppe protectrice individuelle. A défaut, les bornes peuvent être isolées avec du ruban adhésif non-conducteur.
<p><b>Les Batteries de recharge des cigarettes électroniques</b> doivent être protégées individuellement contre les courts-circuits.</p>	Oui	<b>Non</b>	
<p><b>AIDES A LA MOBILITE</b></p>			
<p><b>Les fauteuils roulants électriques</b> ou autres aides à la mobilité similaire équipée de <b>batteries au lithium ionique escamotables <u>uniquement</u></b> peuvent être transportés. <i>La capacité des soutes de nos avions ne permettent pas le chargement des fauteuils équipés d'accumulateurs inversables ou versables.</i></p>	Oui	<b>Non</b>	<p>➤ <b>Accord Préalable requis</b></p> <p>Le transport de tel équipement doit faire l'objet d'une demande et d'arrangement au préalable au service réservation de la compagnie.</p>
<p><b>ENGINS DE LOISIR ÉLECTRIQUES MOTORISES</b></p>			
<p><b>Vélo électrique</b> Vélos ou bicyclettes électriques, à usage de loisir, fonctionnant avec des batteries au lithium.</p>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<p><b>Restriction Saint Barth Commuter.</b> Les dispositifs de transport à usage récréatif alimentés par des piles au lithium ne sont pas autorisés même si les piles sont retirées de l'appareil</p>
<p><b>Petits transporteurs personnels</b> Engins de loisir motorisés fonctionnant avec des batteries au lithium : <i>Trottinettes électriques, hoverboard, monoroues, gyropodes, waveboard, valise motorisée et tout autre transporteur à roues multiples.</i></p>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	
<p><b>BAGAGES EQUIPES DE PILE OU BATTERIE AU LITHIUM</b></p>			
<p><b>Bagages équipées de batteries amovibles.</b> Bagages équipés d'une batterie servant à recharger les appareils portables personnels ou à faire fonctionner un appareil électronique intégré (fonction pèse-bagage, balise GPS)</p>	Oui	Oui	Autorisé en soute à condition que la batterie soit retirée et transporté en cabine.
<p><b>Bagages équipés batteries non amovibles</b></p>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	
<p><b>Bagages motorisés de type valise-scooter</b></p>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	Ces bagages sont considérés comme des petits transporteurs personnels.
<p><b>Les appareils électroniques endommagés, défectueux ou rappelés par le fabricant sont interdits</b></p>			